



La Capelière

La Réserve nationale de Camargue a été créée en 1927 par la Société Nationale de Protection de la Nature qui agit pour la sauvegarde des espèces et de milieux menacés. Elle s'étend sur un territoire de 13 117 hectares dont une grande partie est formée par l'étang du Vaccarès. La Capelière est le point d'accueil de la Réserve. Vous y trouverez sentiers de découverte, expositions, documentations...

Le moustique

Il existe 40 espèces de moustiques mais seulement 10 espèces piquent. Les femelles récupèrent dans le sang humain des protéines nécessaires à la maturation de leurs oeufs. Le moustique est gênant pour l'homme mais il s'avère très utile à de nombreuses espèces : libellules, poissons, hirondelles, chauve-souris... qui s'en nourrissent. Il est donc un maillon indispensable de la biodiversité de la Camargue.



Les oiseaux migrateurs

Grâce à sa tranquillité et aux ressources alimentaires qui s'y trouvent, la Camargue est un véritable carrefour de voyage pour les oiseaux migrateurs. Deux grandes saisons rythment l'année. Septembre voit arriver d'Europe du Nord et de l'Est les migrateurs transsahariens qui vont vers l'Afrique. En mars, c'est le retour des hivernants d'Afrique. Certaines espèces comme les canards et les passereaux passent l'hiver en Camargue.

Numéros d'urgence



Numéro d'Urgence Européen
112



Centre anti poison de Marseille
+33 (0)4 91 75 25 25



15



18



17



3250



Attention, veuillez consulter la météo avant de partir et éviter de randonner par temps de mistral

Sur le parcours

Hébergement

- Se renseigner auprès des Offices de Tourisme qui vous informeront en fonction de votre point de départ.
- Gîte d'étape à Salin de Badon (réservation et retrait des clés à La Capelière: +33(0)490970097

Bar et restaurant

- Le Mazet du Vaccarès : +33 (0)4 90 97 10 79
- L'Hostellerie, Domaine de Méjanès : +33 (0)4 90 97 10 51
- Les Salicornes (Villeneuve) : +33 (0)4 90 54 18 76
- Bars et restaurants des Saintes-Maries-de-la-Mer, du Sambuc et de Salin-de-Giraud

Location de vélo :

- Le vélociste (Saintes-Maries) : +33 (0)4 90 97 83 26
- Le Vélo Saintois (Saintes-Maries) : +33 (0)4 90 97 74 56
- Domaine de Méjanès : +33 (0)4 90 97 06 17
- Hôtel Longo Maï (Sambuc) : +33 (0)4 90 97 21 91
- Mas Saint-Bertrand (Salin-de-Giraud) : +33 (0)4 42 48 80 69

A voir

- Etang du Vaccarès
- Domaine de Méjanès
- La Capelière : +33 (0)4 90 97 00 97
- Phare de la Gacholle
- Digue à la Mer
- Visite guidée dans les anciens Salins de Camargue d'avril à septembre. Réservation obligatoire au : +33 (0)4 42 86 89 77



OFFICE DE TOURISME D'ARLES

Accueil Centre-ville : Bd des Lices - +33 (0)4 90 18 41 20
Accueil Salin-de-Giraud : Rue Tournayre - +33 (0)4 42 86 89 77
Adresse postale : BP21 - 13633 Arles Cedex
E-mail : ot-arles@arlestourisme.com
Site internet : www.arlestourisme.com



OFFICE DE TO URISME DES SAINTES-MARIES-DE-LA-MER

5 av Van Gogh - 13460 Saintes-Maries-de-la-Mer
Tél : +33 (0)4 90 97 82 55
E-mail : info@saintesmaries.com
Site internet : www.saintesmaries.com

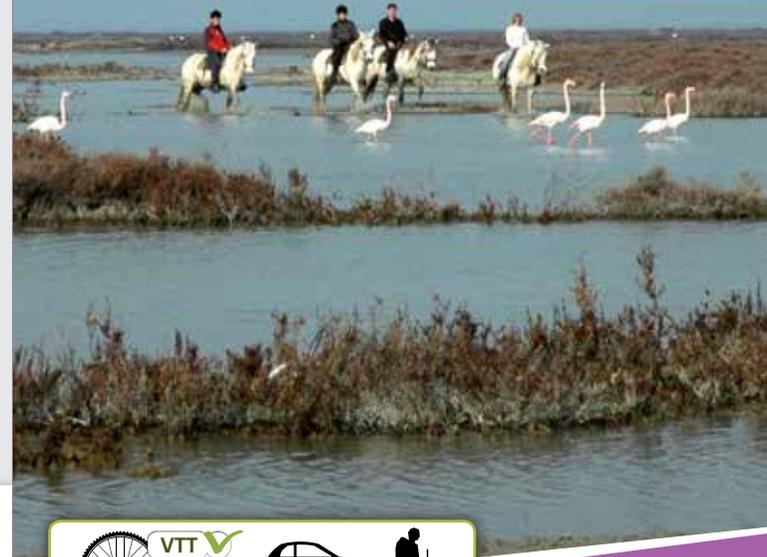


Randonnée VTC / VTT

8

Le Vaccarès

Tour de l'étang en 2 jours



2 jours



Départ : Office de Tourisme des Saintes-Maries-de-la-Mer



Distance : boucle de 50 km minimum



Extensions :

- Salin-de-Giraud : + 9 km
- Le Sambuc : + 7,5 km



Difficultés :

- Route fréquentée par les automobilistes (D37)
- Pistes impraticables par temps de pluie et difficiles par temps de mistral



Légende

- Restaurant, snack
- Bar
- 🏕️ Camping
- 🚗 Parking camping-car
- 🚰 Vidange-eau potable
- 🚲 Location de vélo
- 👁️ Point de vue
- 🐃 Manade
- ⚠️ Danger



Parc naturel régional de Camargue

1km



8

Le Vaccarès Tour de l'étang en 2 jours

Continuez tout droit sur la D37 pendant 8 km en longeant l'**étang du Vaccarès**. Arrêtez-vous au point d'observation du Mas neuf du Vaccarès mis en place par le Parc naturel régional de Camargue. **5** Au croisement de **Villeneuve**, tournez à droite sur le C134 « de Fiélouse » en direction de l'étang du Vaccarès – La Capelière. Au bout de 5 km, vous pouvez emprunter le chemin sur la gauche qui mène à **La Capelière** **6**, point d'information sur la Réserve nationale de Camargue. Sinon continuez tout droit, passez devant le **Mas de Fiélouse**, puis **Salin de Badon** (pour accéder au sentier de découverte, demandez l'autorisation à La Capelière, 04 90 97 00 97). **7** Au croisement suivant, continuez tout droit en direction de la digue à la mer. Poursuivez sur la piste jusqu'à l'**observatoire des flamants** **8**. Empruntez la digue à la mer en direction du **phare de la Gacholle**, piste accessible seulement à pied et à vélo. Vous êtes dans la Réserve naturelle nationale de Camargue. Passez devant le phare et continuez durant 3 km sur les sentiers balisés. **9** Vous pouvez rejoindre la plage en empruntant le chemin à gauche près de l'ancien poste de douanes. Sinon continuez sur la digue à la mer jusqu'au **Pertuis de Rousty** **10**. A partir du Pertuis de Rousty, le village des Saintes-Maries-de-la-Mer se trouve à 6 kilomètres.

Comment vous y rendre

- **Aux Saintes-Maries-de-la-Mer** : rendez-vous à l'Office de Tourisme, avenue Van Gogh
- Vous pouvez partir de n'importe quel endroit sur le circuit indiqué. L'itinéraire se faisant sur 2 jours, pensez à réserver un hébergement en fonction de la distance que vous voulez parcourir le premier jour et à vous garer dans un endroit sécurisé.

1 Aux **Saintes-Maries-de-la-Mer**, au **départ de l'Office de Tourisme** sur l'avenue Van Gogh, traversez le village en direction de la **route de Cacharel** (D85a). **2** Après 4 km, juste avant le Mas de Cacharel, empruntez la piste de Méjanes sur la droite. Un chemin de terre de 11 km vous amène jusqu'au **Domaine de Méjanes** **3**. Passez devant le Domaine de Méjanes et rejoignez la D37. **4** Au panneau « cédez le passage », tournez à droite sur la D37 (⚠️ restez vigilants, route dangereuse et fréquentée par les automobilistes).

Extensions

- **Extension vers le Sambuc (+7,5 km)**: au niveau du Mas de Fielouse, prenez à gauche le C136. Au croisement de la D36, prenez à gauche jusqu'au hameau.
- **Extension vers Salin-de-Giraud (+9 km)**: au croisement **7** prenez à gauche la direction du Mas Saint-Bertrand sur la D36c, puis suivez Salin-de-Giraud.